

Déchéance du terme

Par **M.D.**, le **12/05/2019** à **04:05**

Bonjour,

Est-ce que une mise en demleure de régler des arriérés dans les 30 jours avec menace de déchéance du terme a la même valeur qu'une lettre de déchéance du terme et permet donc l'exigibilité anticipée de la totalité de la créance ?

Merci pour votre réponse.

Cdt

Par **tournesol51**, le **15/05/2019** à **10:44**

bonjour

avant tout déchéance du terme votre créancier doit vous faire parvenir une mise en demeure précisant le retard financier de votre prêt, le délai pour le rembourser avant la chéance du terme . La déchéance du terme entraine le règlement total de votre dette .

La mise en demeure est obligatoire sauf convention expresse et non équivoque dans votre contrat de prêt l'excluant .